



Commune de La Neuveville



Commune mixte de Plateau de Diesse



Commune de Nods



ANNONCE DE TRAVAUX

Dans le cadre des travaux sur la N5, l'Office Fédéral des routes doit procéder à la fermeture du carrefour de Ruveau.

Le chantier débutera le 19 avril 2022 et durera jusqu'au 22 avril 2022. En cas de météo défavorable, un report des travaux et/ou une prolongation de leur durée sont possibles. Nous prions les usagers de la route de se conformer à la signalisation qui sera mise en place.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension pour les inconvénients qu'occasionnera ce chantier. De plus amples informations suivront la semaine prochaine.

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DE L'EQUIPEMENT

Aux habitants de La Neuveville / Information

Actuellement, les travaux de remplacement de l'éclairage public de notre commune sont en cours. Les luminaires actuels seront tous remplacés par de nouvelles lampes LED. Pour réaliser ces travaux, la mise sous tension de l'éclairage est nécessaire par quartier.

Ces travaux devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2022.

Nous remercions la population pour sa compréhension face à d'éventuels désagréments momentanés.

SELN / Service de l'équipement / La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Frédéric Rollier, Ch. des Rives 74, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : M. Sambiagio Steve, architecte HES, Rue du Pont-de-Vaux 30, 2525 Le Landeron.

Emplacement : parcelle no 26, au lieu-dit : "Rue de la Gare 1", commune de La Neuveville.

Projet : demande après coup pour la construction d'une terrasse permanente extérieure en bois/PVS délimitée par des bacs à fleurs/plantes et pose d'un store en façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : plan de quartier "Vieille Ville".

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dérogations : art. 80 LR et 5.2.3 RPQ "Vieille Ville".

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mai 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 8 avril 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DÉCORATION D'ŒUFS DE PÂQUES



Nous invitons les enfants de 3 à 6 ans à venir décorer des œufs de Pâques en compagnie de leurs parents, grand-parents, grands frères ou sœurs, etc. Le samedi 16 avril de 15h30 à 17h30 à la maison de paroisse de La Neuveville (ch. de la Raisse 3). Des teintures, motifs et autres jolies décorations permettront de repartir à la maison avec des œufs aux couleurs du printemps. Un goûter terminera de manière festive cette fin d'après-midi. Merci de bien vouloir vous annoncer auprès de John Ebbutt, pasteur, au 032 751 28 57 en laissant un message, par WhatsApp au 078 648 57 23 ou par mail : j.ebbutt@macquality.ch, en laissant vos coordonnées, nombre de personnes et âges des enfants.

Au plaisir de fêter Pâques avec vous !

Noctambus et Moonliner

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants:

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Pharmacie

0842 24 24 24 (gratuit)

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **0900 900 024** (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe) cabinetdurgencesbienne.ch

Dentiste

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Police cantonale à La Neuveville
031 638 88 60

Ancien district de La Neuveville



Les bureaux et la centrale téléphonique de la Préfecture du Jura bernois seront exceptionnellement fermés vendredi 8 avril 2022 l'après-midi.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Courtelary, le 8 avril 2022

Préfecture du Jura bernois



078 400 34 35 @caj_district info@lecaj.ch

Nouveau site internet : www.lecaj.ch

Horaires :

Mardi 15h00 - 18h00

Mercredi 13h30 - 17h30

Jeudi 15h00 - 18h00

Vendredi 15h00 - 23h00

PROCHAINES ACTIVITÉS

Propositions d'activités bienvenues ! Les animateurs du CAJ sont à dispo pour organiser une activité ou une sortie si vous avez des idées prenez contact avec le CAJ !

Mardi 12 avril : sortie à EUROPAPARK

Prix : 65.- (transport + entrée)

Inscription jusqu'au mercredi 6 avril

Talon d'inscription au CAJ

Dimanche 1^{er} mai : sortie à ALAÏA CHALET

Sortie skateboard et trottinette freestyle

Prix : 30.- (transport + entrée au skatepark)

Inscription jusqu'au mercredi 27 avril

Mercredi 13 avril : Souper gastronomique au CAJ

Par Gaston (apprenti chef !)

Inscription obligatoire jusqu'au 8 avril

Prix : 5.-

Mercredi 20 avril :

Atelier fabrication de cosmétiques

Début de l'atelier : 14h30 (boules de bains et savons). Prix : Gratuit, sans inscription

Prestations sur demande ou sur RDV

Soutien à l'orientation scolaire et professionnelle. Aide aux démarches de recherches de stages et apprentissage, aide à la rédaction de CV et lettre de motivation.





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Avril

Lundis	11, 25	8.00 h - 12.00 h
Mercredis	13, 20	8.00 h - 12.00 h
Samedi	30	8.00 h - 12.00 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

ADMINISTRATION COMMUNALE FERMETURE

Nous vous informons que notre Administration sera fermée le vendredi 15 avril ainsi que le lundi 18 avril pour le week-end de Pâques.

Nous profitons pour vous souhaiter à vous et votre famille de joyeuses fêtes de Pâques.

Commune de Nods

NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL COMMUNAL

Lors de sa séance du 22 mars 2022, le Conseil communal a pris acte de la démission de Mme Sylvie Petermann Robin. Conformément à notre règlement d'organisation, la liste du groupe "Pour une commune ouverte et dynamique" a proposé pour la fin de la législature 2022-2025.

Mme Véronique Aubry

Lors de sa séance du 5 avril dernier, le Conseil communal a ratifié à l'unanimité la proposition de la liste. Mme Aubry a pris ses fonctions dès le 06.04.2022. Le Conseil communal se réjouit de leur future collaboration et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de sa nouvelle tâche. Il la remercie d'ores et déjà chaleureusement de son engagement au bénéfice de la cause publique.

Conseil communal

GESTION DES DECHETS Information à la population de Nods



La nouvelle mise en fonction des MOLOKS, en remplacement des containers communaux placés dans le Village, est prévue courant automne 2022. L'ancien système de récolte des ordures restera en fonction quelques mois, ceci afin de faciliter la transition et d'épuiser votre stock de sacs rouges.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE NODS

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Directive de la direction des travaux publics des transports et de l'énergie du canton de Berne, Office des ponts et chaussées

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des voies publiques**
- **Clôtures**

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds :

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

• Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

• La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

• Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

• Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères

2. La présente directive oblige les riverains de routes, chaque année au

31 mai

A tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les **endroits où la visibilité est restreinte**, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à **une distance suffisante de la chaussée** pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que *les clôtures en fil de fer barbelé* dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

COMMUNE MIXTE DE NODS

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Rte de la Piscine 14, 1950 Sion.

Auteur du projet : Calex SA, Chemin de l'Islettaz, 1305 Penthalaz.

Emplacement : parcelle no 6, au lieu-dit : "Chemin de Chuffort 16", commune de Nods.

Projet : construction d'une nouvelle installation de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / NODI.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : village ancien.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 mai 2022** inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 8 avril 2022.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



La société de gym de Nods est à la recherche de plusieurs personnes motivées pour compléter son équipe de moniteurs-trices Jeunesse.

Vous aimez le sport et aimez le partager ; débutant (FSG offre la possibilité de faire des cours J&S) ou expérimenté ; et vous avez plaisir à une activité annexe rémunérée, alors n'hésitez pas à prendre contact avec la secrétaire Isabelle par mail isa@fmx.ch ou au 079 659 14 05.


Une équipe de jeunes motivés, plein d'énergie et aimant le sport vous attendent.

Le comité FSG Nods

ORVIN
Fermeture au trafic
Tronçon : Orvin, Route de Sonville

Depuis l'entrée, Route de Sonville 22 jusqu'au carrefour Route de Sonville – Le Coin (carrefour non compris, accès le Coin possible).

Durée : du mardi 19 avril à 7h00
 au vendredi 8 juillet 2022 à 16h30

Fermeture au trafic
 : Tronçon concerné

Chasse aux œufs à Nods
Dimanche 10 avril 2022 à 11 heures précises
 RDV au parking sous la place de pique-nique des Lutins (parking ski de fond).

Les petits et grands enfants doivent se munir d'un sac pour leurs trouvailles chocolatées.

Suite à la chasse aux œufs, un feu est prévu à la place de pique-nique. Chacun peut venir avec ses grillades, pour partager un moment convivial.

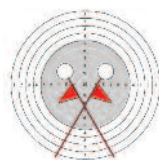
 Le comité de la SDN
 se réjouit de vous voir nombreux

RALLYE DE PÂQUES
Un rallye de 5 postes est proposé pour la population du Plateau et des alentours durant les vacances de Pâques, du dimanche 10 avril au dimanche 24 avril 2022.

En famille ou entre amis, venez vous balader dans les chemins pédestres de Nods et découvrir les questions du rallye. Le départ et le plan du rallye se trouveront à côté de la boucherie Gindrat. Durant le parcours, un mot mystère sera à découvrir.

La réponse est à envoyer sur une carte avec un dessin de Pâques à la commune de Nods, Place du village 5, 2518 Nods. N'oubliez pas de noter le nom du participant ainsi qu'un numéro de téléphone, car un tirage au sort aura lieu.

Nous espérons que chaque participant prendra du plaisir dans cette activité. Le comité de la SDN vous souhaite de belles fêtes de Pâques.


ASSOCIATION DU STAND DE TIR LA NEUVEVILLE - NODS - ENGES
PROGRAMME DES TIRS AU STAND DE TIR DE NODS EN 2022

Tirs d'entraînement et tirs préalables :	Chaque jeudi, de 18 h à 20 h 30 dès le 24 mars. jusqu'au 27 octobre 2022 Chaque samedi, de 14 h à 16 h dès le 26 mars. jusqu'au 29 octobre 2022
Tirs obligatoires :	Jeudi 2 juin de 18 h à 19 h 30. Jeudi 9 juin de 18 h à 19 h 30. Samedi 20 août de 9 h 30 à 11 h 30.
20^{ème} Tir au Fromage :	Vendredi 22 avril de 14 h à 18 h Samedi 23 avril de 9 h à 18 h Samedi 30 avril de 9 h à 18 h
Tir Botteron :	Samedi 28 mai de 15 h à 17 h.
Tir Aubert :	Samedi 10 septembre de 15 h à 17 h.
Tir aux saucisses :	Vendredi 7 octobre de 13 h à 17 h. Samedi 8 octobre de 9 h à 16 h.
Tir de clôture (populaire) :	Dimanche 24 octobre de 9 h à 12 h.
Autres concours de tir :	Dans les tranches horaires réservées des jeudi et samedi.

 Pour toutes autres informations : www.nods.ch/tir

Pendant les heures de tir et par mesures de sécurité, les accès, les chemins et les sentiers sont interdits au public, donc signalés et barrés. Les usagers de ces derniers sont donc priés de se conformer à la signalisation. L'Association du Stand de Tir La Neuveville-Nods-Enges décline toute responsabilité en cas d'événements particuliers. Cette même Association est responsable du respect des règles de sécurité et de l'application des horaires de tir par les utilisateurs du stand.

Dispositions concernant le tir hors du service :

 Une attention toute particulière doit être portée sur le contrôle des armes en entrant au stand et **après les tirs. Les militaires astreints au tir obligatoire doivent être munis d'une pièce d'identité.**

Ils doivent effectuer leur programme obligatoire avec leur arme personnelle. Un contrôle doit être tenu quant à la munition remise, utilisée et rendue.

Association du Stand de Tir Nods-La Neuveville-Enges


INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022

Chers Membres Soutiens, chers Représentants des Sociétés Locales,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale de la Société de Développement de Nods qui aura lieu le

jeudi 12 mai 2022 à 20h00 au Battoir à Nods
Ordre du jour:

1. Procès-verbal 2021
2. Rapport du président
3. Comptes: rapports de la caissière/vérificateurs, adoption
4. Budget 2022
5. Cotisations 2022
6. Admissions / démissions
7. Nominations / élections
8. Activités 2022
9. Divers

 L'assemblée générale sera suivie d'un apéro dinatoire. Pour l'organisation de l'apéro dinatoire, veuillez-vous inscrire d'ici **le vendredi 6 mai 2022** par message ou par téléphone au 079 574 86 14.

Les cotisations ont été fixées comme suit:

- **Membre soutien individuel** CHF 20.00
- **Membre soutien couple** CHF 30.00
- **Société ou artisan** CHF 50.00

Nous nous réjouissons de vous retrouver et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Société de Développement de Nods

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures
d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudiedesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudiedesse.ch

En 2022, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	15.04.2022		Vendredi Saint
Lundi	18.04.2022		Pâques
Jeudi-			
Vendredi	26.05.2022	27.05.2022	Ascension
Lundi	06.06.2022		Pentecôte
	25.07.2022	05.08.2022	Vacances estivales
	26.12.2022	02.01.2023	Vacances de Noël

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10:30 – 11:30	16:30 – 18:30	09:00 – 11:30

**Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

**PASSAGE DU BIBLIOBUS
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****Stationnements du 2^{ème} trimestre 2022****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal
«Le Battoir», entre 11h00 et 11h45

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,
entre 14h30 et 15h30

23 avril, 7 mai, 21 mai, 4 juin, 18 juin

L'administration communale

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale n° 1325 : Front. NE/BE - Nods -
(Frinwillier) - Romont - front. BE/SO Commune: Orvin
230.20359 / Renouvellement - Chaussée:
Orvin, traversée

Tronçon: Orvin, Rte de Sonville, depuis le bâtiment
sis Rte de Sonville 22 jusqu'au carrefour
Route de Sonville - Le Coin (carrefour non
compris, accès Le Coin possible)

Durée: Du mardi 19 avril à 7h00
au vendredi 8 juillet 2022 à 16h30

Exceptions : Aucune

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens, par la rive Nord du lac de Biemme (Frinwillier - Biemme - La Neuveville - Prêles - Lamboing et vice versa).

Restrictions : Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route, excepté le trafic piétonnier.

Motif de la mesure : Travaux de génie civil routier, de revêtement et de pavage.

Notices légales : En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de génie civil routier, de revêtement et de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations de trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 31 mars 2022
Office des ponts et chaussées

Fermeture au trafic
■ : Tronçon concerné

**FERMETURE
DE L'ADMINISTRATION À PÂQUES**

En raison de des fêtes de Pâques, l'administration ne répondra pas au téléphone le vendredi 15 avril et le lundi 18 avril 2022. En cas d'urgence uniquement, vous pouvez laisser un message au 079 380 91 29.

L'administration communale

**FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE
DE DIESSE À PÂQUES**

En raison des fêtes de Pâques, la déchetterie de Diesse sera fermée le lundi 18 avril 2022.

L'administration communale

AVIS AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

En vertu des dispositions du Règlement de police communale, nous tenons à rappeler aux détenteurs d'animaux quelques principes à appliquer impérativement :

Art. 27, al. 4

Les propriétaires d'animaux sont tenus pour responsables si les déjections de leurs bêtes souillent des installations publiques.

Art 45

¹ Les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que leurs animaux ne souillent ni n'endommagent les bâtiments, les installations sportives et celles situées dans les parcs, les places de jeu, les jardins privés et les cultures agricoles.

² Si un chien fait ses besoins en dehors des endroits appropriés, les excréments doivent être immédiatement enlevés par son propriétaire.

Art. 81, al. 2

Les animaux doivent être gardés de manière à ce que personne ne soit importuné par les bruits, odeurs ou déjections dont ils sont à l'origine ni par leur comportement. Ils ne doivent en outre mettre en danger ni les personnes, ni les autres animaux, ni les choses et ne pas leur nuire.

Nous prions instamment les personnes concernées de bien vouloir se conformer strictement à ces quelques prescriptions, ce dont nous les remercions d'avance. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende d'un montant maximal de CHF 5'000.00, conformément à l'art. 90, al. 1 du Règlement de police communale.

L'administration communale

**Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE**

**Les centres de consultation
à votre proximité**

www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00



Avis de construction

Requérant : M. André Chételat, Vieux Puits 40, 2525 Le Landeron

Auteur du projet : Alexia Rufer Architecture Sàrl, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Propriétaires fonciers : Mme Doris Salzgeber-Chételat, Uitikon-Waldegg, Mme Nicole Chételat, Le Landeron, Mme Nadia Villard-Chételat, St-Blaise

Projet : Agrandissement de deux fenêtres en portes-fenêtres, ouverture d'une fenêtre, modification de l'appartement nord au 1^{er} étage en deux appartements, création d'une lucarne sur pan Ouest, parcelle no 2596, Sous Banbois 2, 2515 Prêles

Zone : Village ancien

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 avril au 8 mai 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 8 avril 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Moveri, Mini Prix AG, Mettlenweg 9b, 2504 Bienne

Auteur du projet : ID Néon SA, La Guérite 21, 1541 Sévaz

Propriétaires fonciers : Mme Nelly Bourquin, Cortébert et M. Stéphane Bourquin, Diesse

Projet : Pose d'un nouveau look Mini Prix, parcelle no 2099, Route de Lamboing 24a, 2517 Diesse

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 avril au 8 mai 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 8 avril 2022

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : M. Gérard Racine, Le Parlet 14, 2516 Lamboing

Auteur du projet : M. Gérard Racine, Le Parlet 14, 2516 Lamboing

Propriétaires fonciers : Mme Véronica Racine, Bienne et M. Anura Racine, Le Landeron

Projet : Construction de 4 garages préfabriqués, déplacement de 4 garages préfabriqués, construction de 4 balcons en façades sud des habitations et remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à pellets, parcelles no 2147 et 2482, Les Brues 8, 8a, 10 et 10a, Lamboing

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 8 avril au 8 mai 2022. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 8 avril 2022

Secrétariat communal

FEU BACTÉRIEN

Le feu bactérien est une maladie bactérienne très dangereuse des pommiers, poiriers et cognassiers. Une plante touchée peut mourir en l'espace de quelques semaines.

La contamination a lieu par le biais de l'exsudat bactérien qui est sécrété par les arbres malades. Les plantes hôtes du feu bactérien sont exclusivement les arbres fruitiers à pépins (pommiers, poires, cognassiers) et certaines plantes sauvages ou d'ornement; à savoir toutes les espèces de cotonéaster, buissons ardents, pommiers du japon (chaenomeles), amélanchiers, photinias (stranvaesia), aubépines, sorbiers et alisiers. La vente et la culture des plantes particulièrement menacées sont interdites dans toute la Suisse. Aucun moyen de lutte directe contre le feu bactérien n'est possible. L'utilisation d'antibiotique (streptomycine) nécessite une autorisation qui est cependant limitée aux plantations fruitières de basses tiges professionnelles.

La commune vous propose des informations supplémentaires concernant le feu bactérien, diffusés par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) www.feubacterien.ch; sur celui du canton de Berne: www.be.ch/feu-bacterien ou sur celui du canton du Jura www.frij.ch (station phytosanitaire).

Que faire en cas de soupçon d'infection ?

- Les plantes suspectes ne doivent pas être touchées car vous risquez de contaminer une autre plante à la suite de ce simple contact.

- En cas de soupçon de feu bactérien, celui-ci doit être signalé. Avertissez-en immédiatement la commune; la personne chargée de traiter les cas de feu bactérien passera alors chez vous pour prendre les mesures nécessaires.

Administration communale

SYNDICAT D'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU TWANNBACH

Invitation à l'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

Judi, le 12 mai 2022, 20.00 h, dans la salle du musée de la vigne "le fornél" à Gléresse

Ordre du jour

1. Procès - verbal de l'assemblée du 18 novembre 2021
2. Approbation d'un crédit d'engagement pour renouveler et allonger la conduite pour introduire les eaux épurées dans le lac de Bienne
3. Approbation des comptes annuels 2021
4. Informations
 - a) informations de la STEP
 - b) informations du projet de raccordement de l'ARA au Twannbach à la station d'épuration du Landeron
5. Divers

Gléresse, 3 avril 2022

Syndicat d'épuration des eaux usées au Twannbach

Le comité

RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Mercredi 4 mai 2022 - Rendez-vous à 16h00
Battoir de Diesse

Lors de cette rencontre, nous fêterons tous nos jubilaires de 80 ans, 85 ans, 90 ans et plus, de la Commune mixte de Plateau de Diesse. A cette occasion, nous aimerions partager avec vous un moment d'amitié et de convivialité.

Pour cette cérémonie, que vous soyez jubilaire ou non, vous devez vous inscrire jusqu'au mercredi 27 avril 2022.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport jusqu'au lieu de rendez-vous, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription.**

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'avril.

Cérémonie des jubilaires du 4 mai 2022
au Battoir de Diesse

(Inscription obligatoire pour tous)

Nom :

Nombre de personnes :

Prénom :

Localité :

Transport : NON OUI

No de tél.

*Talon à retourner à l'administration communale,
La Chaîne 2, 2515 Prêles
jusqu'au mercredi 27 avril 2022*

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

Nous aidons les personnes âgées à rester autonomes le plus longtemps possible.

Soutenez-nous.
prosenectute.ch
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3



Pouvoir tout dire et être écouté

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Tel 143
La Main Tendue

Aide par mail: www.143.ch



Le revoilà !!!



Arriverez-vous à trouver tous les œufs que notre lapin a cachés ???

Petits et grands, venez nombreux !!!

Le lundi de Pâques 18 avril 2022

À 11h00

Cabane des Joncs à Prêles / Halle polyvalente

Vous trouverez de quoi manger et boire sur place.

Le GAP

Troc des jouets

Dimanche 22 mai 2022 de 9h à 13h
Halle de gym de Prêles – 2515 Prêles
– Aucune inscription –

*Posez votre couverture, vos jouets,
sur la place de la halle de gym, et c'est parti!*



Les enfants sont sous la responsabilité de leur parents.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol!



Vente des délices
des classes 5A et 5B
du Plateau de Diesse



Espace de don de jouets
pour les enfants ukrainiens.

Food Truck Pizza Léa présent sur place



Ecole à journée continue, L'Arc-en-Ciel
ejclamboing@gmail.com

Responsables du projet:
Florine Némiz et Chloé Imer Dauwalder



Nouvelles de l'administration

Ouverture d'un centre de consultation pour les familles d'accueil

Un nouveau centre de consultation ouvrira ses portes le 1^{er} avril 2022 afin de conseiller gratuitement les parents nourriciers qui se posent des questions en lien avec l'enfant placé. Il sera géré par la fondation Santé bernoise sur mandat du canton. Par ailleurs, une contribution financière sera versée aux parents nourriciers qui suivent des perfectionnements. Ces deux mesures se fondent sur la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. Le canton de Berne renforce ainsi son soutien aux parents nourriciers et sa politique en faveur de la famille.

A partir du 1^{er} avril 2022, toutes les familles d'accueil du canton pourront s'adresser à un nouveau centre de consultation pour obtenir rapidement et gratuitement des réponses à leurs questions générales en lien avec l'enfant placé. Le centre offrira ainsi un accompagnement à bas seuil notamment aux parents nourriciers qui ne bénéficiaient pas d'un suivi professionnel jusque-là. Il

conseillera et informera également les familles qui envisagent d'accueillir un enfant. Les prestations seront assurées en français et en allemand. Si nécessaire, les parents pourront être mis en contact avec des services proposant un soutien plus spécifique. En mettant en place une offre gratuite de conseils axés sur les besoins des parents nourriciers, le canton donne suite à une revendication exprimée de longue date par divers organismes spécialisés et largement soutenue.

Une collaboration étroite avec diverses parties prenantes

Le nouveau centre de consultation collaborera étroitement avec les différents acteurs et actrices du placement d'enfants, comme les prestataires de services dans les domaines du placement familial, de la surveillance du placement d'enfants et de la curatelle. Organisme indépendant, la fondation Santé bernoise propose cette offre sur mandat du canton. La mise en place de l'offre a été coordonnée avec l'Office des mineurs du canton de Berne.

**Des contributions
financières pour des perfectionnements**
Pour soutenir les familles d'accueil dans l'accomplissement de leurs tâches, le canton de Berne

contribuera financièrement à leur perfectionnement. Cette contribution revêt la forme de bons que les parents nourriciers pourront retirer auprès du centre de consultation et faire valoir chez le prestataire de cours de leur choix, dans la limite de 500 francs chaque année, pour autant que ce dernier ait adhéré au contrat de prestations général du canton. Les cours de perfectionnement doivent être manifestement en rapport avec l'activité d'accueil.

"Berne est un canton accueillant pour les familles", souligne Evi Allemann, la conseillère d'État en charge de ce dossier. "Je suis heureuse que ces mesures contribuent à renforcer l'offre dans le domaine du placement d'enfants, qui constitue un pilier de l'aide à l'enfance et à la jeunesse."

Communes d'Orpond et de Brügg circulation restreinte en raison de travaux

En raison de travaux réalisés sur le giratoire de la Brüggstrasse à Orpond, la circulation sera difficile du 4 avril au 9 mai 2022 entre Brügg et Orpond sur l'axe Orpundstrasse-Brüggstrasse, entre le croisement du Mühleweg à Brügg, et le croisement du Hubelweg à Orpond. La circulation s'effectuera à sens unique dans le sens Orpond-Brügg.

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse
Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements : **lundi-vendredi de 8h30 à 11h30**
Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile : tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch
Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique

(rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30.
La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Équipement de La Neuveville

Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville Ouvert d'avril à octobre.
Fermé en hiver. Infos et manifestations sous : www.jurabernois.ch
Courriel : info@jurabernois.ch / Tél. 032 494 53 43

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture annuelle
www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse

Fermeture hivernale.
Visites guidées et locations de salles sur demande.
Renseignements : Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Samedi	23.4	20h30	Heidi Happy
Vendredi	6.5	20h30	Brigitte Rosset
Samedi	7.5.	20h30	Brigitte Rosset supplémentaire

Paroisses réformées Diesse-Lamboing-Prêles & Nods

APRÈS-MIDI ENFANTS A LA MAISON DE PAROISSE DE DIESSE

Cinéma

Mardi 19 avril de 14h à 16h
Avec le dessin animé "Pierre Lapin 2"
(Age recommandé 6 ans)

Loto

Mercredi 20 avril de 14h à 16h
Avec de beaux prix
(Pour les jeunes de 3 à 6 ans,
merci d'accompagner votre enfant)

*Viens avec tes copains,
l'après-midi sera encore plus sympa !*

Consultez gratuitement la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 8 avril

Cultes dans les homes : 10h, Monrepos et 10h45, Montagu
Bonnes vacances à tous les enfants ! Pas de Cycle I

Dimanche 10 avril, Fête des Rameaux

10h, Culte avec sainte cène, diacre Jean-Marc Leresche.
Sara Gerber, orgue. Marc 11, 1-11 : Qui accueillons-nous ?
Cantiques : 33-32 ; 41-08 ; 33-35 ; 24-04 ; 62-43 ; 41-02.
Dès 11h, baptême de Lucy Gia Hubler, pour celles et ceux
qui souhaitent y participer.

17h, concert à la Blanche-Eglise

Mardi 12 avril

Art-Café, dès 9h30 au secrétariat,

17h, dernière méditation de Carême à la Blanche-Église.

Jeudi saint 14 avril

19h30, dernier repas. Partage du pain et du vin dans le
chœur de l'église.

Vendredi-Saint 15 avril

10h, lecture méditative de la Passion

Samedi 16 avril

15h30, décoration d'œufs à la maison de paroisse

Dimanche 17 avril

10h, culte festif de Pâques avec Cène et distribution
d'œufs teints

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service :

Pasteur John Ebbutt, 032 751 28 57, 078 648 57 23,
j.ebbutt@macquality.ch

Diacre Jean-Marc Leresche, 079 655 73 09

Pasteure Marie-Laure Krafft-Golay, 032 315 11 53

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé, 032 751 10 35

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

et www.lac-en-ciel.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 10. April

10.15 Uhr, Kirche Twann: Palmsonntag-Gottesdienst und
Goldene Konfirmation. Mit Pfr. Peter von Salis und Marek
Pavlicek (Orgel), anschliessend Apéro der Kirchgemeinde.
Pikettdienst

21. Februar bis 8. Mai: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Messe des Rameaux, dimanche 10 avril, à 10h en l'église
Notre-Dame de l'Assomption. Confessions (11h-12h) au
terme de la célébration.

Parcours 3H-4H La Neuveville

Dimanche 10 avril, messe des Rameaux (de 9h45 à
11h15), église de La Neuveville.

Préavis : fête de l'amour

Vous fêtez cette année un anniversaire de mariage
(religieux) de 5 ans (et ses multiples) ? Dimanche 15 mai,
lors de la messe de 10h à Ste-Marie, tous les couples
jubilaires inscrits seront fêtés. Inscriptions : jusqu'au 30
avril. Tél. 032 329 56 01.

communaute.francoophone@kathbielbienne.ch

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 10 avril

Culte des Rameaux à Diesse, 10h, thème: Le besoin de
reconnaissance, à combler ou s'en détacher ?

service de voiture (voir ci-dessous)

Culte de vendredi-saint

Vendredi 15 avril, culte à Nods, 10h (pas de service de
voiture)

Culte de Pâques

Dimanche 17 avril, culte à Diesse, 10h, avec la participa-
tion de soeur Gabrielle de la communauté de Granchamp,
un beau témoignage de foi à travers ses créations
artistiques de découpages. (service de voiture)

Après-midi enfants

Deux après-midi sont organisés pendant les vacances
de Pâques de 14h à 16h à la Maison de paroisse de
Diesse: Mardi 19 avril, cinéma avec le dessin animé
"Pierre Lapin 2", âge recommandé 6 ans.

Mercredi 20 avril, après-midi loto avec de beaux prix
(dès 3 ans, en étant accompagné par un adulte pour
les plus jeunes)

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte
a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre
du village à Diesse.

Contact

11 / Paroisses

Pasteur: Stéphane Rouèche, stroueche@gmail.com
032 315 27 37 / 079 429 02 80.

Conseil paroissial: Mme Damara Röthlisberger
Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77
www.lac-en-ciel.ch/diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 10 avril - Les Rameaux

17h, Diesse, culte musical

Mardi 12 avril

9h, Nods, lecture biblique et prière

14h Rencontre des aînés avec des flûtes, de l'accor-
déon et du hackbrett. Puis goûter.

Vendredi 15 avril - Vendredi-Saint

10h, Nods, culte

Dimanche 17 avril - Pâques

10h, Nods, Sainte-Cène, avec Bernard Heiniger à
l'orgue et Silvio Merazzi à la trompette.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au
076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch

N'hésitez pas à le contacter !

Catéchète professionnelle

Mme Sarah Holzmann 079 654 63 58

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Dimanches : Culte à l'église de l'Abri.

1^{er} et 3^{ème} dimanches du mois 10h : Culte groupes de vie.
Cours message ou réflexion et partages en groupes.

(également en streaming)

2^{ème} dimanche du mois à 10h : Cultes intergénérationnels.
Sans streaming

4^{ème} dimanche du mois à 10h : Culte Bible en main.

(également en streaming)

Si 5^{ème} dimanche du mois à 10h : Vous référer au site internet.

Le programme est actualisé régulièrement sur le site

www.labri.ch/agenda

Pasteur Didier Suter : 032 751 36 65 ou pasteur@labri.ch

Eglise Adventiste - Services à Bienne

Ch. des Ecluses 33, rendez-vous chaque samedi à :

9h30 : Partage de la parole (EDS)

10h30 : Culte, louange et prédication

Instantané!

Sur le chemin de Golgotha

Rameaux – Vendredi-Saint et Pâques. Jésus est
accueilli et adulé, il est humilié et crucifié. Il ressus-
citera au matin de Pâques. L'essentiel est dit. Sur le
chemin de Golgotha, Jésus a rencontré la trahison,
la haine, l'indifférence, mais aussi la solidarité et à
Pâques la vie.

Tout a commencé le 9 novembre 1989 avec la
chute du mur. Quelle liesse à Berlin et dans les pays
européens, Enfin libres ! pensait-on, mais il a fallu
vite se rendre compte que ce sont surtout le
marché et le profit qui se sont libérés, laissant les
dshérités sur la route. Puis les ambitions des unes
et des autres, le démembrement de l'URSS. Une
liberté retrouvée, des souverainetés proclamées ;
l'argent se concentre sur une poignée d'oligarques
corrompus. Et maintenant la destruction et la
guerre, la souffrance, l'exil et tant de couronnes
d'épines. Lorsque la paix reviendra, on cherchera à
oublier les violences, mais les tombes et la douleur
resteront. Il faut espérer qu'elles ne seront pas les
germes de nouvelles haines. Et aussi que les multi-
millionnaires ne soient pas les seuls à profiter des
reconstructions. La semaine de Pâques contient
l'essentiel de notre foi, ces éléments fondamentaux
que sont la communion, les prophéties, la trahison
et la mort, puis la résurrection. La résurrection est
bien sûr le point culminant de cette semaine. Son
sens se vit en regard de la croix de Jésus et des
souffrances vécues d'aujourd'hui. Pâques ne nous
fait pas oublier la croix, au contraire, elle rend en-
core plus révoltante le mal, la violence et l'injustice,
tout en affirmant que là aussi, Dieu est présent.

Marco Pedroli, pasteur Nods